DELEGATION DE L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE DU VAL D'OISE :

LES GROUPES RELAIS SUR LE DEPARTEMENT

Délégation APF du Val d'Oise – 4 rue George V – 95600 Eaubonne – Tél. : 01 30 10 60 60
@: dd.95@apf.asso.fr – Blog: http://dd95.blogs.apf.asso.fr

Le congrès national de l'Association des Paralysés de France (APF) a rédigé, en 2003 à Toulouse, un texte destiné à la création de « Groupes Relais » dans tous les départements français.

Ils ont définis les Groupes Relais ainsi :

« Ces groupes mettent en œuvre l'action de proximité : rencontres, représentations et revendications. Ils sont validés par le Conseil Départemental.

Ils se composent d'adhérents et un représentant local est choisi par consensus ou par vote pour une durée de deux ans renouvelable.
Ils sont en lien avec le Conseil Départemental (qui les rencontre, les réunit et les consulte autant que de besoin), le directeur départemental des actions associatives et les autres acteurs locaux de l'association.

Procédure de mise en œuvre :

-Le Conseil Départemental détermine les secteurs (quartier, commune, canton…). Les secteurs peuvent couvrir plusieurs départements.

-Seuls les adhérents du secteur concerné, participant au groupe, prennent part à la désignation du représentant local.

-La désignation du représentant local est validée par le Conseil Départemental qui représente le plus d'adhérents participant au groupe. »

Un Groupe Relais, qu'est ce que c'est ?

Comme exprimé dans la définition, un Groupe Relais est destiné à créer des actions de proximités. Ces actions peuvent être des loisirs, des ateliers, un travail sur des thèmes comme l'accessibilité, la lutte contre l'isolement ou bien encore la revendication : elles peuvent être de toute nature.

La seule condition à ces actions est qu'elles proviennent des adhérents en fonction de leurs besoins et de leurs envies.

Qu'est ce qui différencie un Groupe Relais de la délégation ?

La grande différence est que la délégation se déplace en partie près des adhérents.

Nous avons découpé le département en 9 zones (voir carte page 5). Chaque zone représente un Groupe Relais.

Un Groupe Relais est constitué des adhérents de l'APF qui habite sur cette zone. Ils sont tous conviés à participer au développement de ce groupe et à réaliser les actions qui les intéressent.

Ces actions doivent bien sûr rester dans le cadre du projet associatif « Acteur et Citoyen » de l'APF.

Quel est le but de cette action ?

L'objectif principal pour la délégation APF du Val d'Oise est de se rapprocher de ses adhérents, de leurs besoins et de leurs envies. Nous souhaitons leur permettre de nous exprimer plus facilement leurs désirs, de réaliser des projets ou de nous apporter certaines connaissances en nous rapprochant d'eux géographiquement.

Ces Groupes sont destinés à travailler sur un nombre de ville réduit. Les projets seront donc développer sur le plan local. Ils nous permettront d'être plus attentifs au respect des droits des personnes en situation de handicap.

De plus, ces Groupes Relais sont destinés à être organisés et développés par les adhérents eux-mêmes. Dans chaque Groupe Relais, un référent local, adhérent de l'APF, sera chargé de

coordonner les réunions, déléguer et répartir les tâches entre tout le monde pour que le maximum de personnes participe.

Pourquoi y participer ?

Il est vrai que les Groupes Relais demandent un minimum d'implication aux réunions et dans la mise en place des projets.

Mais, grâce à cette action, les adhérents ont la possibilité de travailler pour améliorer l'accessibilité dans leur ville, favoriser l'insertion des personnes handicapées dans leur quartier, permettre de développer une ou des activités de loisirs près de chez eux.
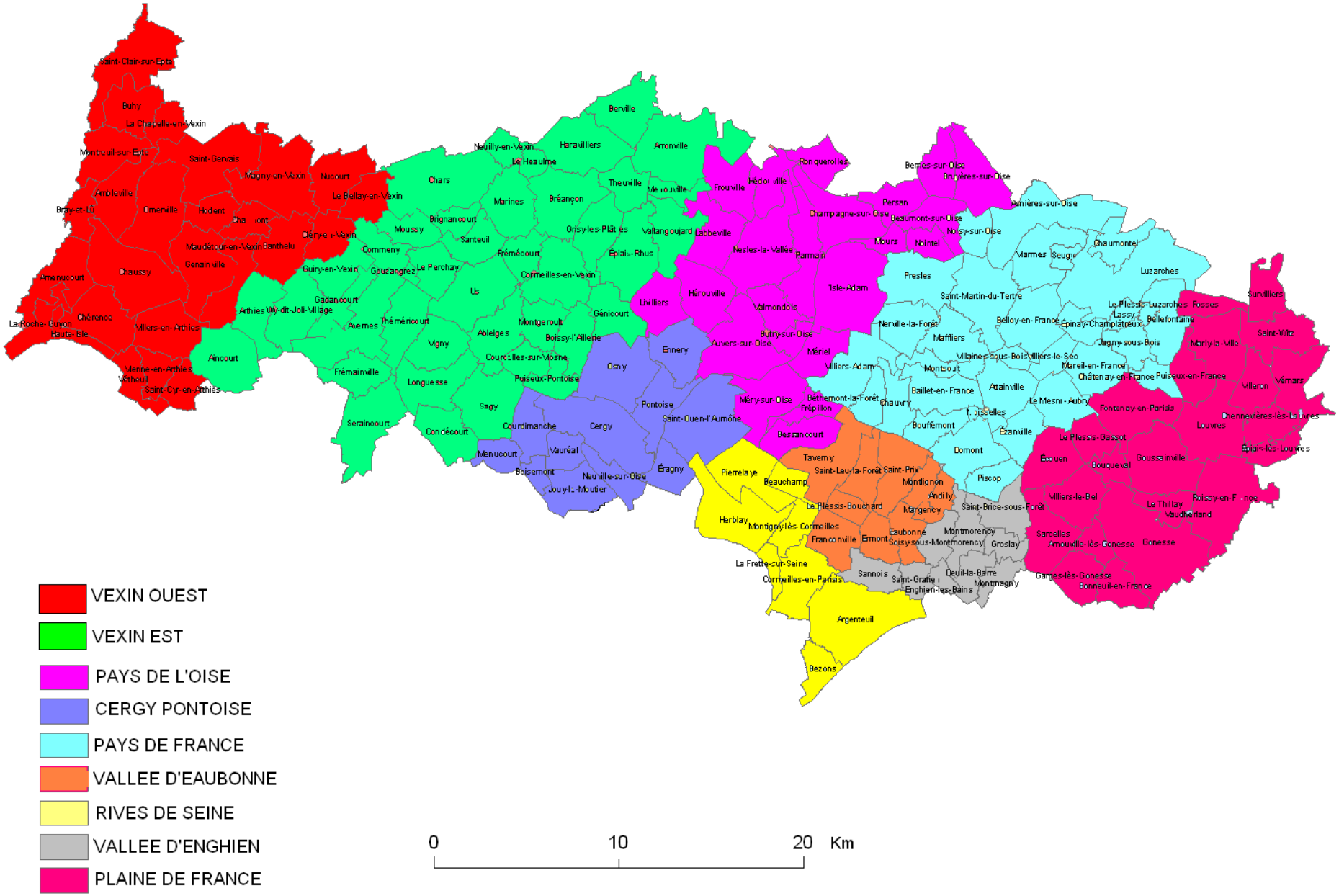
Carte des "Groupes Relais" de la Délégation APF du Val d'Oise